Filière gestion publique : compte rendu de la CAPC de 17 mars 2010.

À l'ordre du jour, figuraient une demande de mutation d'un agent hors métropole, une proposition de non-titularisation d'un agent stagiaire, 21 demandes de révision de note 2009, 4 demandes d'accueil en détachement et 5 demandes d'intégration dans le corps des agents d'administration du Trésor Public.

1. Mutation d'un agent hors métropole :

La CAPC a examiné la situation délicate d'un collègue affecté à l'étranger. L'administration centrale a proposé de ne pas réaffecter ce collègue en métropole à l'issue de son séjour mais de le laisser à titre dérogatoire dans le pays où il est actuellement. Nous nous sommes abstenus.

L'examen de ce dossier a mis en exergue la nécessité de remettre à plat les règles de gestion du personnel hors métropole.

Même si une première étape a été franchie avec la mise en place des nouveaux statuts B et C qui fixent la durée de séjour Hors Métropole de ces catégories de personnels, beaucoup de sujets restent encore à aborder avant d'arriver à une situation claire et transparente qui s'appliquera à tous.

F.O.-DGFiP sera au rendez-vous pour discuter des modalités d'affectation et de retour qui encadreront à l'avenir les nouveaux contrats HM, notamment lors d'un groupe de travail sur le sujet à venir prochainement.

2. Proposition de non-titularisation d'un agent stagiaire :

Le dossier d'un collègue ayant déjà redoublé son stage une fois 6 mois était examiné. Les élus F.O.-DGFiP ont fait remarquer à l'administration l'absence de formation et des conditions de travail difficiles pour notre collègue dans sa première année de stage. De plus, le redoublement a eu lieu dans des circonstances conflictuelles et la direction locale n'a pas respecté un calendrier suffisamment rapide pour pouvoir offrir à notre collègue la possibilité de redoubler à nouveau dans des conditions normales.

Malgré tout cela et nos plus vives protestations, l'administration centrale a refusé de revenir sur sa décision de non-titularisation. Nous avons bien sûr voté contre.

Ces débats nous ont confortés dans la légitimité de nos revendications concernant les formations initiales qui sont notoirement insuffisantes.

Enfin, nous invitons tous nos collègues stagiaires, dès qu'un rapport intermédiaire leur semble défavorable ou dès que des remarques orales les surprennent, à venir vers les représentants F.O.-DGFiP pour la défense de leurs dossiers et de leurs intérêts. Il est très important d'agir au plus tôt.

3. Demandes de révision de note 2009

Les représentants F.O.-DGFiP du personnel ont obtenu :

- 5 relèvements de note de 0,02 à 0,06,
- 1 relèvement de note de 0,01 à 0,06,
- 1 relèvement de note de 0 à 0,01.

Malgré nos interventions, 14 collègues n'ont pas bénéficié d'une révision de leur notation 2009.

Les élus F.O.-DGFiP ont voté pour l'ensemble des relèvements de note.

4. Demandes d'accueil en détachement et d'intégration

Nous avons voté pour l'ensemble des demandes de nos collègues, en effet les départements concernés ne sont pas ou presque pas demandés en mutation et souffrent d'un manque d'effectif chronique.
Pour les rares demandes de mutation pour les départements concernés par les accueils, nous avons obtenu l'assurance qu'elles seraient toutes satisfaites au prochain mouvement.

Les élus FO-DGFiP en CAPL C filière gestion publique :

Claudine Gautronneau, Bruno Briffaud, Frédéric Cousigné,
Dominique Jany-Leroy et Annick Bayer(experte)